

Charte d'engagement - Club partenaire Volontaire Sport

En tant que club partenaire, nous nous engageons à :

- Accepter les bénévoles recommandés par Volontaire Sport
- Déduire le montant de la licence sportive à hauteur de 1 euro par point présenté par le bénévole
- Appliquer la déduction même si le bénévole a effectué ses missions dans un autre club du département
- Informer Volontaire Sport une fois la licence délivrée avec réduction appliquée
- Ne pas réclamer de remboursement à Volontaire Sport : la réduction est prise en charge par le club

Volontaire Sport s'engage à :

- Attribuer les points aux bénévoles après validation des missions terminées
- Transmettre un récapitulatif des points cumulés aux clubs sur demande
- Encourager la reconnaissance du bénévolat sportif dans une démarche locale et solidaire

Date : 02/05/2025

Nom du club : _____

Nom du responsable : _____

Signature : _____

Cachet du club (si nécessaire)